

Certificat CH I

Formation de chefs de chœur non professionnels

Le Certificat CH I est le certificat suisse pour la formation de chef de choeurs non professionnels délivré et reconnu par les institutions suivantes:

- *Hautes Écoles de Musique et Conservatoires (Section Formation de chef de chœur): Zurich, Lucerne, Lausanne, Fribourg, Sion*
- *Les écoles de musique religieuse reconnues par l'Etat*
- *Schweizerischer Kirchengesangsbund SKGB*
- *Schweizerischer Katholischer Kirchenmusikverband SKMV*
- *L'Union Suisse des Chorales USC*
- *La Fédération Suisse Europa Cantat FSEC*
- *A Coeur Joie Suisse ACJ*

Formation

- Durée : environ 200 heures en 2 ans
- Contenus des cours selon les exigences finales décrites ci-dessous
- Répertoire indicatif : voir la liste ci-dessous
- Durant les deux années de formation, chaque candidat doit être chef attitré d'une formation chorale. Il y fera ses expériences. La durée et éventuellement la supervision de ces expériences seront réglés à l'intérieur de l'école.

Examen final

- | | |
|--|-----|
| a) Théorie | 30' |
| Examen oral et écrit: connaissance des accords / de l'harmonie / écoute musicale | |
| b) Voix | 15' |
| Chanter une chanson/ lecture à vue/ chanter à travers la partition des oeuvres étudiées | |
| c) Pratique | 30' |
| Répétition avec un chœur (propre ou ad hoc), travail vocal / partition du répertoire du chœur / travail d'une partition en déchiffrage pour le chœur | |
| d) Entretien | 15' |
| le candidat répondra aux questions essentielles concernant la direction chorale et le déroulement de la répétition passée. | |

Un expert issu des organes cités plus haut, assistera aux sessions d'examen c) et d). De plus, cette personne devra également être enseignant de ce type de formation dans une institution similaire.

Principes

- Cette appellation est un label qui peut être adjoint au titre décerné par une organisation formatrice.
- La formation de chef de chœur non professionnel est reconnue pour le domaine de la musique religieuse mais également profane.
- L'objectif principal de cette formation est de donner les bases essentielles au candidat (te).
- En plus des 200 heures de formation, les institutions ecclésiastiques pourront ajouter des modules supplémentaires de formation liés à leurs spécificités.
- Le Certificat CHI justifie au besoin, pour son détenteur, un salaire équivalent à celui d'un instituteur du degré primaire et en tenant compte de leur formation et de leur expérience.
- L'USC oriente les associations vers les institutions offrant la formation pour l'obtention du CHI. Elle ne peut pas offrir ce type de formation.
- En principe, la formation se fera de façon continue (un jour par semaine ou même sur une période plus longue que les 2 ans de base). Cependant, d'autres planifications sont possibles.
- Les différentes institutions partenaires désignent une commission de surveillance veillant à l'application de ce règlement.

Exigences finales

Voix

- capacité à donner un exemple vocal correct
- expérience personnelle de choriste, de min. 3 ans.
- connaissance de base du fonctionnement de la voix
- méthodologie de la culture vocale en groupe
- perception des défauts fonctionnels de la voix et correction

Direction chorale

- gestique de base : débuts, arrêts, battues de mesures, entrées, points d'orgues, césures, changements de tempo, changements de mesures, indépendance des mains
- gestuelle expressive adaptée
- travail au diapason (prise de ton)
- utilisation adéquate du clavier pendant la répétition (soi-même ou avec co-répétiteur, si nécessaire)
- conduite de la répétition et planification (à court, moyen et long terme)
- dynamique du chœur

Analyse

- connaissances élémentaires de l'histoire de la musique chorale et des styles (survol des époques : du chant grégorien à l'époque contemporaine)
- perception de la structure d'une oeuvre (les grandes parties, symétries, développements) et repérage des difficultés

Répertoire

- degré de difficulté : "Freiburger Chorbuch" / "ars musica IV" / "Les classiques du chant choral" ACJ 1 et 2 / "Diapason" / "Four Voices"
- connaissance élémentaire de la bibliographie systématique
- choix du répertoire, sources
- principes de l'élaboration d'un programme

Connaissance des accords/ de l'harmonie

Solfège et formation de l'ouïe

- capacité à chanter une voix de difficulté moyenne de la littérature examinée
- lecture à vue
- repérage auditif des accords les plus importants : majeur, mineur, accords de septième de dominante, avec leurs renversements, et d'une suite d'accords (incl. II III VI)
- repérage visuel de tous les accords de quinte majeure, mineure, diminuée et augmentée et de septième, avec leurs renversements
- connaissances des tonalités
- repérage et capacité de jouer un rythme simple
- dictée tonale, degré de difficulté selon une voix de la littérature examinée
- nommer tous les intervalles (écoutés / lus)
- repérage de fautes dans un morceau joué, à l'aide de la partition

Validé par les organes cités plus haut

Le 15 décembre 2006